



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

écoles d'ingénieurs

Question écrite n° 21856

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'information sur les perspectives professionnelles d'une formation en école d'ingénieurs. La France est aujourd'hui en pointe en Europe dans la formation des ingénieurs avec près de 31 000 diplômés chaque année. Malgré le nombre important d'étudiants formés dans ces écoles, la demande des entreprises en diplômés d'écoles d'ingénieurs n'est pas complètement satisfaite. La France doit former davantage d'ingénieurs afin que les postes proposés soient pourvus. En outre, ces profils qualifiés sont démarchés par de nombreuses entreprises étrangères notamment des entreprises allemandes. De plus, la démographie risque d'accentuer la pénurie de profils car la génération du *baby-boom* est en train de partir à la retraite. C'est une filière d'avenir menant à des professions diverses. En cette période de crise, c'est un gisement d'emplois à préserver et à développer. Il apparaît donc nécessaire de valoriser cette filière qui participe à la compétitivité de notre pays. L'information sur les perspectives offertes par cette filière de formation dans ce domaine doit être renforcée notamment sur les différents métiers de l'ingénieur. Elle lui demande quels sont les objectifs du Gouvernement dans ce domaine et de lui préciser si le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche comprendra des mesures en lien avec l'attractivité de cette filière.

Texte de la réponse

Selon un certain nombre d'études, l'hypothèse d'un déficit en élèves ingénieurs peut être invalidée. En effet, certains secteurs comme le bâtiment et les travaux publics ou la chimie-biologie présentent des difficultés d'insertion et le seul flux annuel des diplômés ingénieurs couvre mathématiquement les créations nettes annuelles de nouveaux recrutements d'ingénieurs. En dehors de certains cas spécifiques de pénurie comme dans le domaine de l'informatique, les difficultés d'insertion observées pour un petit volant structurel de titulaires d'un titre d'ingénieur diplômé incitent à la prudence. A cela s'ajoute le fait que certaines écoles éprouvent de sérieuses difficultés de recrutement tant quantitatives que qualitatives. La situation de pénurie parfois rencontrée par certaines entreprises peut aussi tenir à une faible diversification de leurs recrutements vers d'autres types de diplômes comme les diplômes nationaux de master notamment. On recense environ 6 000 diplômés de master par an dont la spécialité correspond aux domaines des sciences de l'ingénieur. En revanche, quel que soit le type de diplôme, il est difficile d'adapter les formations en temps réel dans un contexte où les marchés se retournent très vite et où les technologies ne cessent d'évoluer. Afin de répondre à ces enjeux, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur définie par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche permettra un renforcement de la mise en cohérence de l'offre de formation aux métiers d'ingénieur. Celle-ci passe par le renforcement de la complémentarité et de la lisibilité de l'offre entre les formations de master et celles d'ingénieur. Une vision globale de la carte des formations de niveau master à des fins de régulation pourrait permettre de pallier à certains déséquilibres entre l'offre de diplômés et la demande des employeurs. Le développement renforcé de l'apprentissage au sein des écoles d'ingénieurs apparaît également comme une voie de formation particulièrement adaptée. Enfin, la plus grande continuité entre les études secondaires et les études supérieures, l'ouverture plus grande de l'enseignement supérieur aux élèves issus des

filières technologiques ainsi que les mesures en faveur de l'apprentissage, permettront d'augmenter et de diversifier le vivier des futurs élèves ingénieurs.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21856

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3207

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9691